



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 72700

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nomenclature générale des actes professionnels concernant les actes dentaires. Dans la poursuite des mesures d'allègement du traitement des ententes préalables menée par les caisses d'assurance maladie, une nouvelle étape semble nécessaire pour arriver à concilier maîtrise des dépenses, préoccupations des professionnels et intérêts des patients. Quelles mesures peuvent être envisagées pour, à la fois compléter la NGAP afin d'élargir l'étude de la prise en charge à de nouveaux actes et simplifier les procédures imposées aux patients. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72700

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 667